

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_035 : CARREFOUR CHEMIN DE LARROQUE RD13 TERSSAC - PLAN
DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt , le onze février

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 11 février 2020 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry DUFOUR

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET, Jean ESQUERRE

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Naïma MARENGO (pouvoir à Odile LACAZE), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Steve JACKSON (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Anne-Marie ROSÉ), Bruno CRUSEL (pouvoir à Enrico SPATARO), Marie-Louise AT (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Yves CHAPRON (pouvoir à Robert GAUTHIER)

Votants : 40

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 FÉVRIER 2020

N° DEL2020_035 : CARREFOUR CHEMIN DE LARROQUE RD13 TERSSAC - PLAN DE FINANCEMENT

Pilote : Direction Générale des Services

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

La commune de Terssac souhaite que l'agglomération réalise à terme un cheminement doux sécurisé propice aux mobilités actives le long de la route départementale n°13.

Cette opération (distincte du schéma directeur cyclable) comprend la sécurisation de plusieurs carrefours et la création de cheminement en sur-largeur de la RD13 entre ces carrefours.

Dans un premier temps, l'agglomération prévoit la sécurisation au droit du carrefour entre le chemin de Larroque et la RD13.

Cet aménagement comprend la création de trottoirs, la mise en accessibilité des arrêts de transports urbains, la pose d'îlots directionnels, la création d'une voie centrale tourne à gauche et d'un passage piéton sécurisé.

A l'issue des études de projet, le montant estimé des travaux éligibles aux subventions est de 51 497 € H.T.

Des subventions peuvent être obtenus :

- au titre du FAVIL « fonds de développement territorial aide à la voirie d'intérêt local » pour l'année 2019.
- au titre du contrat Atout Tarn « programme de dotation de soutien aux liaisons douces » et dans le dispositif des aménagements d'espaces publics au titre du contrat de ruralité.

Il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	51 497 €	Département (35 %)	18 024,00€
		Favil 2019	9 650,25 €
		Etat (35 %)	18 024,00 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois	5 798 ,75 €
TOTAL	51 497 €		51 497 €

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 28 janvier 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	51 497 €	Département (35 %)	18 024,00 €
		Favil	9 650,25 €
		Etat (35 %)	18 024,00 €
		Communauté d'agglomération de l'Albigeois (11.26 %)	5 798,75 €
TOTAL	51 497 €		51 497 €

SOLLICITE les subventions prévues au plan de financement auprès du Département du Tarn et de l'Etat.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte y afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au budget général de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

DIT QUE dans le cas où les subventions accordées seraient inférieures au montant sollicité, le plan de financement prévisionnel sera modifié en conséquence et la différence à la charge de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,
 Fait le 11 février 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL